

N°2023-12-09

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Date de convocation : 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GRANGER Patrick, Mme GUIBERT Frédérique, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie  
M. BETTON Richard pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge  
M. GOURDOL Bruno pouvoir donné à M. RIMBERT Charles-Henri  
Mme HUSSON Yolande pouvoir donné à Mme PROVO Christiane  
M. POUYET Jean-Marc pouvoir donné à Mme FAURE Muriel

Absents excusés : Mme FAURE Valérie et M. ROMEGOUX Christophe

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

### 2023-12-09 / Modification du tableau des effectifs (création et suppressions de postes)

Afin d'améliorer la visibilité sur les postes existants au sein de la commune, le tableau des effectifs avait été remis à jour lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Toutefois, le CST Comité Social Territorial n'a pas donné d'avis sur la suppression des postes :  
- de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h  
- et d'adjoint d'animation à 28h27 consécutive à la création d'un poste à 26h35 (diminution à la demande de l'agent).

Aussi ces 2 mouvements n'avaient pas pu être intégrés dans la délibération du 14 novembre dernier car ce n'est que par mail du 15 novembre que le CST nous a informé de cette particularité.

Dans sa séance du 18 décembre 2023, le CST a rendu :

- un avis partagé (3 favorables et 3 défavorables) pour la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h
- un avis favorable à l'unanimité pour la modification du temps de travail d'adjoint d'animation

En outre, il apparaît opportun de créer un poste permanent d'adjoint administratif à 35h afin de procéder au remplacement d'un agent (titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe) prochainement détaché auprès d'une autre fonction publique.

**Après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 2 abstentions (MM Gourdol et Rimbart), le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les 2 suppressions et la création de postes telles que présentées ci-dessus
- **PRÉCISE** que la date de création et de suppression de ces postes est fixée à la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Le Maire,  
Michel GOUNON

